

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2025

---

VISANT À PROTÉGER L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE ET LES PERSONNELS QUI Y TRAVAILLENT - (N° 1037)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AC34

présenté par  
M. Tesson, rapporteur

-----

### ARTICLE 3 TER

I. – A l’alinéa 3, substituer aux mots :

« tout membre des personnels travaillant dans les »

les mots :

« un membre du personnel des » .

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 4, 5 et 7.

III. – En conséquence, à l’alinéa 8, substituer aux mots :

« des personnels travaillant dans les »

les mots :

« du personnel des ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.